

DIOCÈSE

DE

Quimper & de Léon



PAROISSE

DE

LANDIVISIAU



Landivisiau, le 28 Octobre 1902
189

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser
les renseignements suivants au sujet
des catéchismes de Landivisiau :

Nous avons deux catéchismes, l'un
donné en breton et l'autre en fran-
-çais. — 90 enfants suivent le caté-
-chisme français, et 210 suivent
le catéchisme breton.

Sur ces nombres, 14 garçons et 22 filles
sont au catéchisme français pour la
1^{re} communion; 38 garçons et 42 filles
sont au catéchisme breton également
pour la 1^{re} communion; et tous ces
derniers ne pourraient abandonner
le catéchisme breton sans sérieux
détriment pour leur instruction religieuse.

Les instructions paroissiales se font
en Breton, parceque c'est la
langue qui est bien comprise
de toute la population.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage le plus respectueux
de votre très-humble serviteur

D. Carion
curé

Tranquille Guimiliard



Monsieur,

Je suis vraiment impardonnable d'avoir
tant tardé à répondre à votre demande
relative à la question de la langue bretonne.

Je suis d'autant plus coupable que
c'était pour moi une heureuse occasion
de remercier Votre Grandeur de la lettre
bienveillante qu'elle a bien voulu
m'adresser tout récemment.

Mais j'ai été bien occupé depuis ce
temps par des missions.

Je n'ai pas en ce moment les
enfants de 9 ans au Catéchisme; mais
je les ai eus durant l'été: il y avait,
je crois, une fille à réciter le catéchisme français.

Les enfants de 10 ans qui suivent le catéchisme de 1^{re} Communion sont au nombre de 59: a savoir 27 garçons et 32 filles. De tout ce petit monde il n'y a qu'un garçon et une fille à réciter le catéchisme français.

Je n'en vois aucun autre enfant qui pourrait suivre le catéchisme avec avantage.

Il y a peut-être 6 filles — élèves de ^{seconde} qui pourraient, sans trop grand détriment, se mettre au français; mais ni elle, ni leurs parents ne le voudraient certainement.

Nos instructions se font exclusivement en breton, et il serait parfaitement inutile d'essayer des instructions françaises, à moins de vouloir faire déserter nos offices ou révolter la population.

La mesure dont on menace nos populations, tout en paraissant radicale, ne l'est pas assez. Si l'on prétend imposer le catéchisme français à nos enfants, il faut prendre les moyens de les familiariser avec cette langue. Il faut ~~en~~ ^{du breton} interdire l'usage dans les familles, et défendre aux parents d'enseigner les

premières notions de la religion et les prières à leurs enfants sous l'unique langue qu'ils possèdent bien.

On n'a pas voulu pousser la tyrannie jusqu'à là; mais est-il just de faire souffrir les âmes de ces pauvres petits de la situation exceptionnelle dans laquelle ils se trouvent par rapport à la langue française?

Oh! certes, je suis un des prêtres pour qui le ministère français eût été ~~encore~~ ^{encore} plus d'attrait et de charme! Mais un prêtre peut-il s'inspirer de ses préférences au détriment des âmes qui lui sont confiées?

Il semble d'ailleurs, Monseigneur, d'après le compte rendu de la séance du Sénat, que le ministre des Cultes revient sur son ukase en déclarant qu'il ne demande que droit d'entrée dans nos églises pour le français; mais ce droit est déjà accordé et pratiqué, là où la chose est possible.

Je me permets, Monseigneur, de vous renouveler, en terminant, la profonde

Reconnaissances dont mon âme de prêtre
déborde pour la fermeté héroïque et vraiment
épiscopale dont V^{re} Grandeur fait
preuve sous cette délicate et douloureuse
question.

Je prie Dieu d'assister de sa sagesse
et de sa force son digne ministre qui
se montre si bien le Père de nos âmes
et dont je suis heureux et fier de me dire
le très humble et très dévoué fils
Kerjean
rue

Lompoul-Guimiliau, le 1^{er} novembre 1892

Saint-Louis, le 20 Octobre 1908



Monsieur,

- En réponse au communiqué de l'Evêché paru dans le dernier numéro de la Semaine Religieuse, j'ai l'honneur d'informer Votre Grandeur que :
- 1^{re} Six garçons et quatre filles soit au total 10 enfants suivent dans la paroisse de Saint-Louis les catéchismes de première Communion.
 - 2^{re} Parmi ces enfants aucun n'est capable d'entendre facilement et avec fruit le catéchisme français.
 - 3^{re} Ceux sur dix et même dix sur dix ne pourraient sans sérieux préjudice pour leur instruction religieuse, abandonner le catéchisme breton.
 - 4^{re} Neuf enfants sur dix sont absolument incapables d'appréhender un autre catéchisme que le Catéchisme Breton.
 - 5^{re} Il n'y a qu'un Catéchisme, le Breton. Deux filles et tout vaient d'apprendre le Catéchisme français.
 - 6^{re} Les instructions se font en Breton uniquement.

Daignez, Me enseigner, agréer l'assurance
des sentiments respectueux avec lesquels Je suis
De Votre Grandeur, le très-respectueux et
très-obéissant serviteur:

J. Guvart. Secrétaire de Saint-Louis.

DIOCÈSE DE QUIMPER

PAROISSE

DE

GUIMILLIAU



le 21 octobre 1902

Monsieur le Secrétaire Général,

En réponse au Communiqué
relatif à la question de la langue breton-
ne, j'ai l'honneur de vous notifier
que le catéchisme et les instructions
se font et se feront se faire qu'en
breton, à Guimilliau.

Veuillez agréer, Monsieur le
Secrétaire Général, l'hommage de
mon profond respect.

L. Keraudren
rect.

+ Le 20 8⁶ - 1902

Honnorable

Monseigneur



J'ai l'honneur de venir
aujourd'hui répondre aux
questions posées dans la
Semaine Religieuse au
sujet de la langue bretonne.

1^o Quel est...? R. 42 enfants
de dix ans.

2^o Combien...? Quatre-vingt.

3^o Quel est le nombre...? Tous.

4^o Combien...? Tous.

5^o Sans parler de...? Un seul
Catechisme.

6^o Les instructions paroissiales...
en breton seulement.

Monseigneur se professe
à l'occasion pour vous prier

S' avoir la bonté de m'autoriser
à donner la Bénédiction
du S. S. Sacrement le jour
des noces d'or de notre
ancien maître évêque qui seront célébrées jeudi prochain.

Monsieur j'ai l'honneur
d'être de Votre Grandeur
le très humble et très soumis
Serviteur

H. M. Simon

Notaire à Roumoult

Mad. L. novembre 1902.



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous donner
les renseignements que vous
désirez au sujet du Catéchisme.

- 1^{er} Il y a 42 enfants à l'École
du Catéchisme de 1^{re} Communion.
- 2^e Il n'y a pas M. Neel qui soit
capable d'entendre facilement, et
avec fruit le Catéchisme français.

Dans ma Paroisse, la langue
bretonne est la seule parlée
dans les familles. Les enfants, en
arrivant à l'école, n'ont aucune
notion de la langue française,
et ce n'est pas à 10 ans, ou
10 ans et demi qu'ils arrivent à
comprendre ce qu'ils lisent.

ni à saisir les explications données
en français sur la doctrine
chrétienne; et la réponse
c'est que ces enfants, quoique
sachant et comprenant bien
la langue bretonne, n'obtenant
de nombreuses répétitions, et
d'explications avant de pouvoir
graver quelque chose de
solide dans leurs mémoires.

Je constate donc, et je certifie
que pas un des enfants de
la 1^{re} Communie n'est à
même d'apprendre et de
comprendre les Catechismes
français.

Je n'ai dans la paroisse
qu'un Catechisme qui est
un Catechisme breton.

C^{te} Les instructions parcellaires
se font en breton.

Voilà, Monseigneur, les quelques
renseignements que j'ai à vous donner
sur la bonté d'écouter ma
lettre. J'ai été très satisfait.

Veuillez agréer, V^{re} Excellence
l'hommage du profond respect
avec lequel je suis

de votre Grandeur
le très-humble serviteur,

A. Mermet
Recteur de Badin

Roug au verso



Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre
à vos questions :

I

Les enfants de 9 et 10 ans qui
suivent dans la paroisse les
Catechismes de première com-
munions, sont au nombre de
48.

II

Aucun enfant n'est capable
d'entendre facilement et avec
fruit le Catechisme français.

III

Aucun enfant ne pourrait
abandonner le Catéchisme
Breton, sans sérieux pré-
judice pour son instruction
religieuse

IV.

Cous sont incapables d'ap-
prendre un autre Catéchisme
que le Catéchisme Breton.

V.

Dans la paroisse il y a un
seul Catéchisme, donné en
Breton et fréquenté par

82 enfants.

VI.

Les instructions paroissiales
se font et ne peuvent se
faire qu'en Breton.

Daignez agréer, Monseigneur
~~agréer~~ l'expression des sentiments
les plus respectueuses de votre
votré humble serviteur.

Rentier

Recteur

Phleguarnvest le 20 Octobre 1902

DIOCÈSE
de
QUIMPER & DE LÉON
—
Paroisse
DE
S^t-DERRIEN
—

St-Derrien, le 27 *juin* 1902



Monsieur

*J'ai tardé à répondre
à la Grandeur à propos de
l'enquête prescrite :
"Enseignement religieux et
langue bretonne".*

*Après renseignements
minutieusement pris chez
les familles des enfants (30
pour la première Communion)*

poi acquit la certitude
que dans la paroisse de
St Derrien il n'y a pas
un seul enfant capable
d'entendre avec fruit
le Catechisme francais.

Jusqu'ici les instructions
paroissiales ainsi que le
Catechisme ont toujours
été faits en Breton.

Veuillez agréer,
Messieurs,

Le hommage de mon plus
profond respect et de
mon entier dévouement

Guillaume Becteur